



RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

le 25 mai 2026

19 h 11

PRÉSENTS

M. Georges R. Savoie
M. Philippe Allain
Mad. Albertine Savoie
M. Denis Doiron
M. Mathieu Robichaud
M. Michael Comeau

AUTRES

M. Denis Poirier
M. Yvon Godin

1. Ouverture de la réunion

Suite à l'assermentation des membres du conseil devant la greffière Jessica Robichaud MacKnight, M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 19h11.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 25 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

26-5608

Proposé par M. Mathieu Robichaud

Appuyé par M. Denis Doiron

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 25 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Divulcation de conflits d'intérêts.

Aucun conflit



5. Assermentation des membres du conseil municipal

En début de soirée, le maire et les membres du conseil ont été demandés à tour de rôle et à haute voix de lire leur serment d'entrée en fonction tel qu'exigé par la loi sur les municipalités pour ensuite signer le formulaire et prendre place à leur nouveau siège. Une copie des formulaires est en annexe.

6. Élection du maire suppléant

Étant donné que l'article 3.5., de l'arrêté procédural du conseil municipal de Neguac stipule que, lors de la première réunion du conseil, celui-ci doit élire un maire suppléant par résolution pour un mandat de deux ans renouvelables.

26-5609

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Michael Comeau

Que monsieur Philippe Allain soit élu maire suppléant pour un mandat de deux ans renouvelables.

ADOPTÉ

7. Pouvoir de signature

Étant donné que l'article 77(1) de la loi sur la gouvernance locale stipule que par dérogation au paragraphe 4(3), conjointement avec le trésorier, le maire ou toute autre personne que nomme le conseil signe tous les chèques et les ordres de paiement qu'émet le gouvernement local.

26-5610

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le Maire ou, en son absence, le Maire-adjoint soit autorisé à signer les chèques et les ordres de paiement qu'émet la municipalité de Neguac conjointement avec la trésorière ou, en son absence, du trésorier-adjoint.

ADOPTÉ



8. Session d'orientation du nouveau conseil municipal

Pour information et suivi

L'administration demande aux membres du conseil de confirmer s'ils vont participer pour la session qui va se tenir à Saint John Trade and Convention center vendredi le 12 juin (toute la journée) et samedi le 13 juin (en avant midi).

9. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion extraordinaire du conseil est levée à 19h26.

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 25 mai 2026 a été révisé et adopté par le conseil municipale le 22 juin 2026.

M. Yvon Godin, greffier adjoint par
intérim

M. Georges R. Savoie, Maire